

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# TOCQUEVILLE DIVIDENDE

Part C (ISIN : FR0010546929)

Fonds géré par Tocqueville Finance

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP Tocqueville Dividende est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement des pays de l'Union européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens distribuant un dividende important, régulier et pérenne, potentiellement en croissance, tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Il est classé « Actions de pays de l'Union européenne ».

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe converti en euros. Cet indicateur sera calculé dividendes nets réinvestis.

La recherche et la sélection de valeurs au sein du FCP Tocqueville Dividende s'appuient sur une recherche financière particulièrement développée en interne chez Tocqueville Finance. Les objectifs de gestion sont de présélectionner des valeurs présentant des caractéristiques précises : capacité de distribution de dividendes élevés en raison de la solidité des modèles économiques ou de la récurrence des *cash flow* ou encore de l'accroissement des marges et étude de l'historique de la distribution des dividendes ; qualité du bilan et du compte d'exploitation ; pérennité des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan ; sous-évaluation des actifs par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et d'analyse financière.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent, à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance.

Le fonds sera exposé entre 75 % et 110 % de son actif net en actions des pays de l'Union européenne. L'exposition maximum aux actions pourra atteindre 110 % du fait du recours aux instruments dérivés. Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant l'Europe élargie, c'est-à-dire la Suisse, la Norvège, et les pays d'Europe Centrale, entre autres) pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif. Le fonds pourra également investir dans des actions des pays non membres de l'OCDE dans la limite de 10 % du total de l'actif.

Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Ces supports d'investissement seront libellés en euro et de notation minimale BBB en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Enfin, dans la poursuite de l'objectif de gestion ou dans un souci de diversification des expositions ou de couverture du risque du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés.

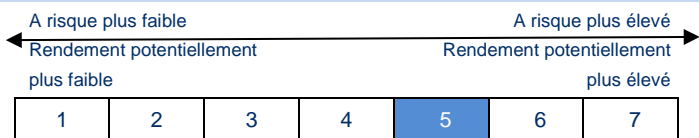
Affectation du résultat : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 5 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité lié aux investissements dans des moyennes et petites capitalisations.

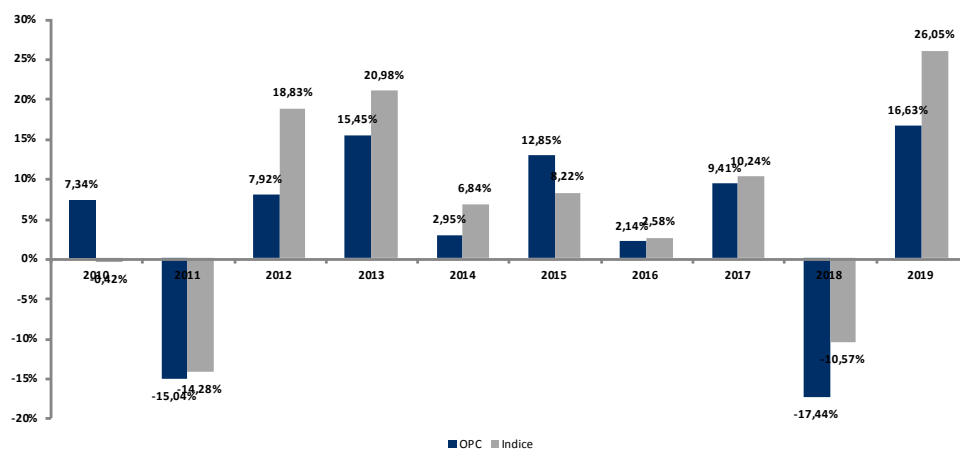
## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3,50 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	1,00 %	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,48 % TTC (*)	Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

(\*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr).

## PERFORMANCES PASSES



**Avertissements :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 27 avril 2001.

Date de création de la part C : 31 mai 2001.

Devise de libellé : Euro.

Changements importants au cours de la période : Néant.

18 décembre 2013 : changement de l'indicateur de référence. Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 34, rue de la Fédération - 75015 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site [www.tocquevillefinance.fr/fr](http://www.tocquevillefinance.fr/fr).

**Régime fiscal :** La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

**Politique de rémunération :** Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.tocquevillefinance.fr/fr](http://www.tocquevillefinance.fr/fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

**La responsabilité de Tocqueville Finance S.A.** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2020.